



Tournon

RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes

Tournon et les risques majeurs

Tournon participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

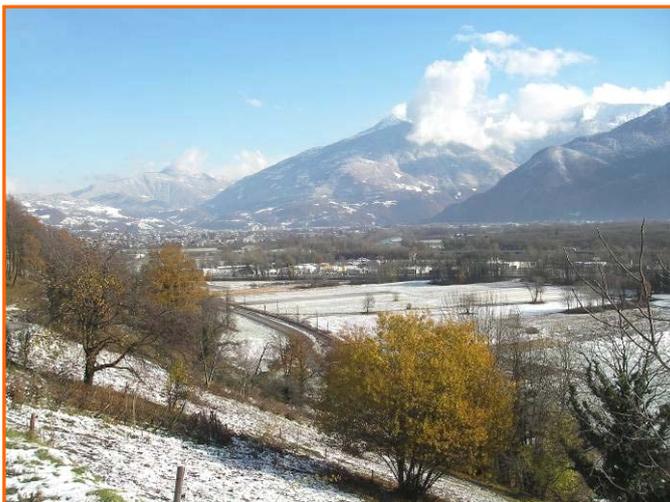
Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



$$\text{ALÉA} \times \text{ENJEUX} = \text{RISQUE MAJEUR}$$

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Tournon

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident industriel



Accident nucléaire



Transport de Matières Dangereuses (TMD)



Rupture de barrage



Les crues torrentielles et inondations



La commune de Tournon est parcourue par de nombreux cours d'eau qui peuvent engendrer des inondations, notamment à la faveur de pluies intenses et à la fonte des neiges.

En rive gauche de l'Isère, les ruisseaux de la Biale, de la Combe et de Fontaine Claire sont concernés. En cas de très forte crue, ces deux derniers ruisseaux pourraient inonder la zone de l'aérodrome et du terrain de karting.

En rive droite, le ruisseau de Verrens, qui marque la limite avec la commune de Frontenex peut déborder au niveau du boulo-drome sur le secteur des Illettes ainsi que sur les terrains de l'entreprise Savoie Pan.



Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

Enfin, si les probabilités de voir l'Isère passer par-dessus les digues sont très faibles, cette rivière en crue peut néanmoins provoquer des inondations en remontant le cours de ses affluents et notamment les ruisseaux de Verrens et de la Combe.

Historique des évènements

En **Février 1990**, suite à un épisode neigeux à basse altitude suivi par une période de pluies intenses, les importants volumes d'eau ainsi produits ne purent être évacués et engendrèrent de nombreux dégâts : caves inondées, routes impraticables, glissements de terrains... Le ruisseau de Verrens déborda en plusieurs endroits et notamment au niveau de l'entreprise Savoie-Pan, située sur la commune de Tournon, inondant ses locaux sous 1 mètre d'eau.

Le **13 Janvier 2004**, suite à des conditions météorologiques similaires, le ruisseau de Verrens connut également une crue qui menaça à nouveau les zones d'activité installées à proximité. La commune, assistée par les entrepreneurs locaux, purent cette fois-ci surélever les digues à la hâte afin de protéger les secteurs les plus sensibles.

Les mesures de prévention

La prise en compte des risques dans l'aménagement

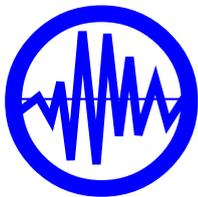
Afin de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR), institués par la loi Barnier du 2 février 1995, ont cette vocation. L'objectif de cette procédure est le contrôle de l'urbanisation dans les zones exposées à un risque.



Une partie du secteur étudié dans le PPRi

En Combe de Savoie, un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) a été prescrit et est en cours de réalisation par les services de l'Equipement (DDE).

Sur la commune de Tournon, les inondations par les ruisseaux et l'Isère sont à l'étude. Dans ces zones, le PPRi pourra prescrire ou recommander la mise en oeuvre de mesures de protection individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité et de la fréquence des inondations redoutées et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.

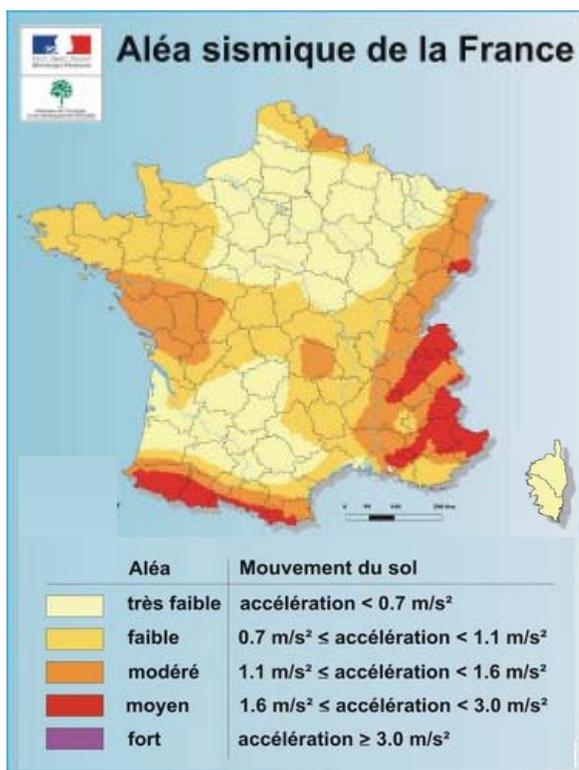


Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Tournon est classée en zone sismicité faible (Ib).



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'**Annecy** le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Sisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Tournon.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Canicule



Pluie - Inondations

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens :
Attention aux chutes d'arbres !



Écoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique (Exemple)



Pas de vigilance particulière.



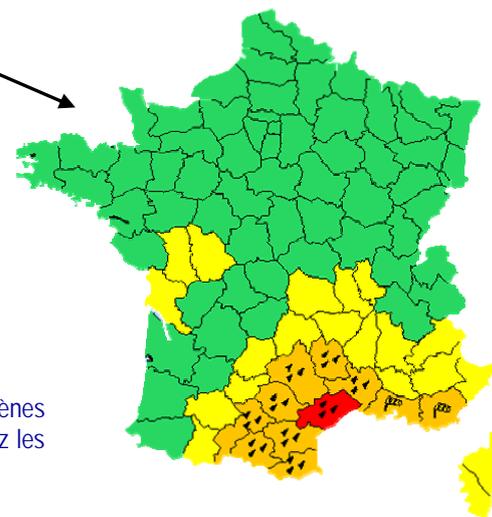
Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



Le risque industriel

Le dépôt-relais de Frontenex relève de la réglementation Seveso. Il stocke du propane acheminé par wagons et le distribue par camion. Dans le cas très rare d'une fuite et de l'action d'une étincelle, ce gaz peut s'enflammer et représenter un danger d'explosion.

Les études de danger réalisées ont montré que Tournon ne serait pas directement touché en cas d'accident sur le site. Toutefois, le dépôt étant implanté à proximité de la commune, il est important que les Tournonnais aient connaissance des risques et des bons réflexes à avoir en cas d'accident.

Les mesures de prévention

Suite à l'étude de danger, les risques ont pu être réduits à la source par la mise en place d'équipements de sécurité bénéficiant des dernières technologies, des exercices concernant les mesures à prendre en cas d'incident ont lieu tous les mois et des mesures de limitation de l'urbanisation ont été prises.



Source : TotalGaz Frontenex

Le dépôt de Propane

En cas d'accident

En cas d'accident majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site, l'organisation des secours suit un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture. Les riverains, et particulièrement les habitants de Frontenex et St Vital situés à l'intérieur du périmètre PPI, sont prévenus par une sirène testée tous les 1^{ers} mercredi du mois et émettant le signal national d'alerte : 3 fois 1 minute espacées de 5 secondes.



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



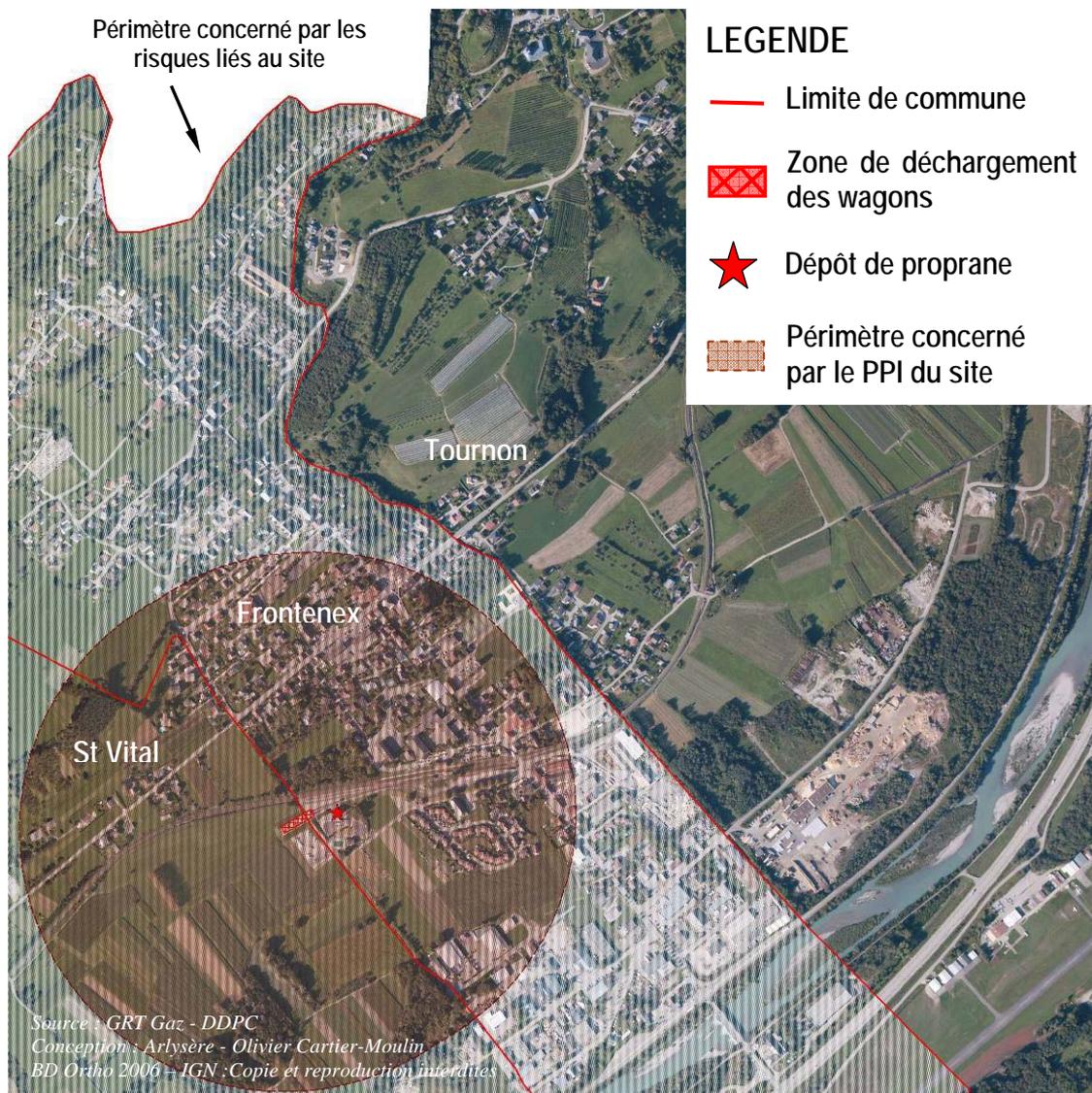
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



LEGENDE

-  Limite de commune
-  Zone de déchargement des wagons
-  Dépôt de propane
-  Périmètre concerné par le PPI du site



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.



Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Tournon et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Tournon, les matières dangereuses transitent par les routes et notamment la RD 1090 et l'A43, par la voie ferrée et par une canalisation de gaz traversant principalement des zones agricoles



Transport par voie routière et ferroviaire

Prévention et réglementation :

Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

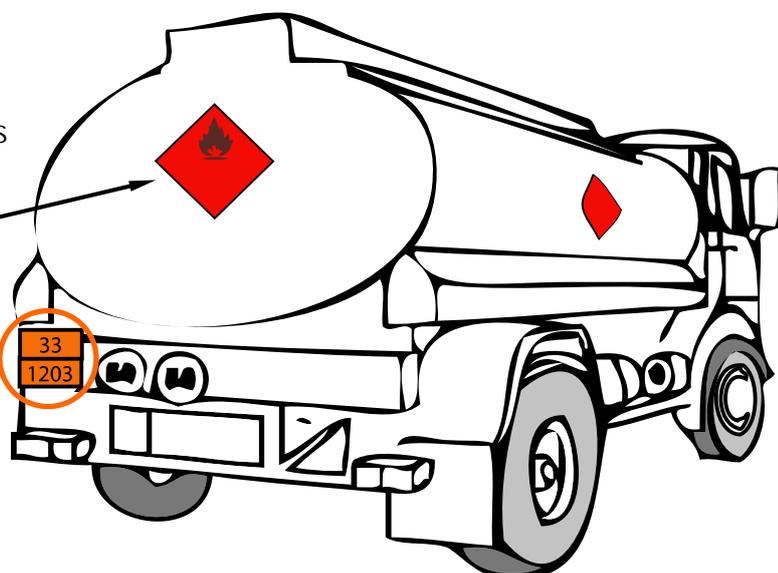
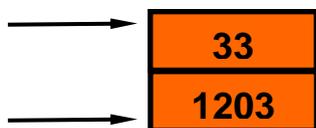
Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

Plaque-étiquette

Code Danger
33 = Liquide
très inflammable

Code Matière
1203 = Essence
sans plomb



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



Transport par canalisation

La canalisation qui traverse le territoire de la commune de Tournon est enterrée à quelques 80 cm de profondeur tout au long de son tracé ce qui la protège des agressions extérieures et préserve le paysage aux alentours de l'ouvrage. Cette canalisation, réalisée en acier, permet de transporter du gaz à une pression de 67.7 bar.

Les accidents, quoi qu'extrêmement rares, sont dans 2 cas sur 3 provoqués lors d'une agression externe de la conduite. Le scénario le plus redoutable est alors la rupture franche d'une telle conduite qui lorsqu'elle est suivie de l'inflammation du gaz peut conduire à une explosion et ainsi provoquer des brûlures graves jusqu'à 55 mètres ainsi que des effets mortels jusqu'à 20 m de part et d'autre de la canalisation.



Borne qui matérialise le passage de la conduite



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Les mesures de prévention

La prévention des risques liés à l'exploitation des conduites de gaz est tout d'abord assurée via l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui définit les mesures de sécurité applicables au réseau de transport de gaz naturel. Il présente ainsi les méthodes de surveillance appliquées, les moyens à mettre en œuvre en cas d'accident et permet de coordonner l'action de l'exploitant avec celle des services de secours.

Le risque est également pris en compte dans l'urbanisation. Ainsi, les établissements recevant du public ne peuvent être construits à proximité et si des constructions de tout type doivent malgré tout être réalisées dans la zone de risques, des dispositions de protection sont prises.

Enfin, pour réduire le risque d'agression externe par des engins, une protection complémentaire par couverture peut être mise en œuvre autour de la canalisation et l'exécution de travaux à proximité des ouvrages est réglementée par le décret du 14 octobre 1991 qui instaure une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux au gestionnaire de l'ouvrage (D.I.C.T.), préalable à toute intervention.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

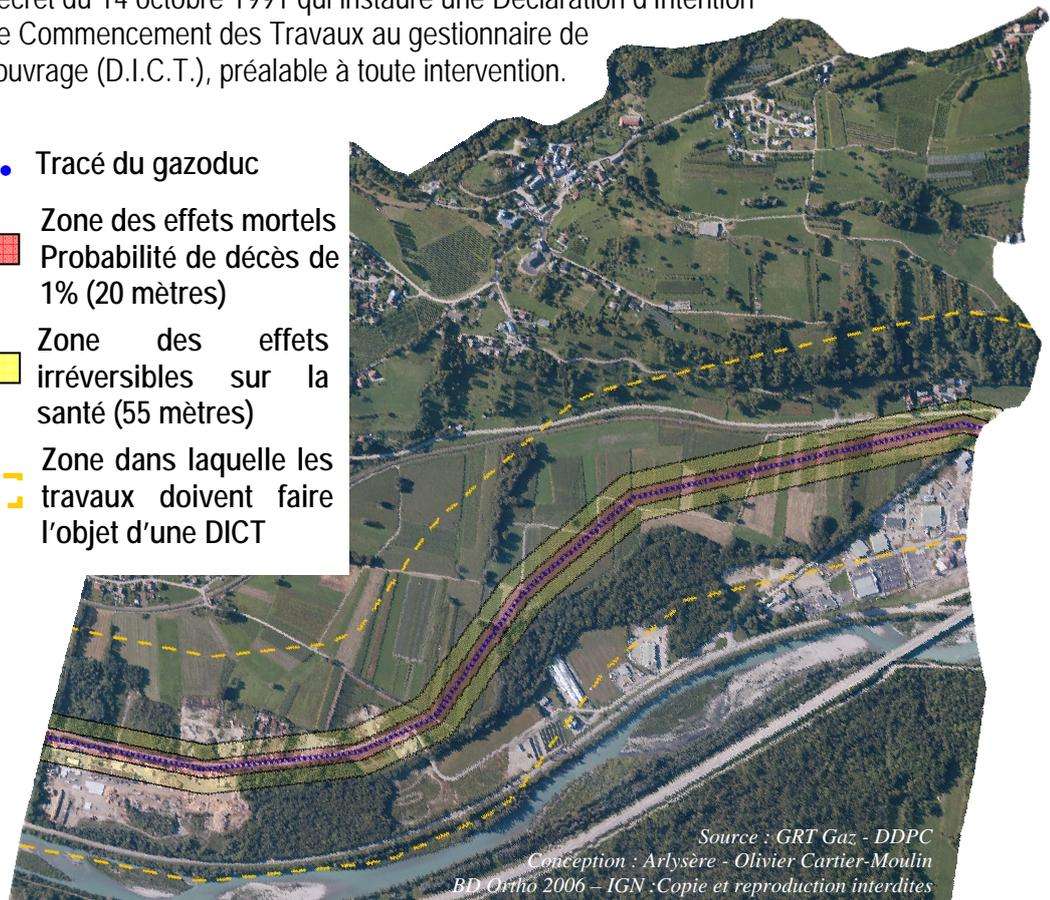
Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion

- ● ● Tracé du gazoduc
-  Zone des effets mortels Probabilité de décès de 1% (20 mètres)
-  Zone des effets irréversibles sur la santé (55 mètres)
-  Zone dans laquelle les travaux doivent faire l'objet d'une DICT





La rupture de barrage

La commune de Tournon est située à l'aval de trois grands barrages ; Tignes, la Girotte et Roselend. Le scénario envisagé dans les études de danger est la rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages rempli au maximum. Cette rupture, bien que très peu probable, provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher les habitations et entreprises implantées dans la plaine (voir carte ci-dessous).



Le barrage de Roselend

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant les services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.

Périmètre concerné par une rupture de barrage



(scénario le plus pessimiste - Barrage de Roselend)



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.

Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



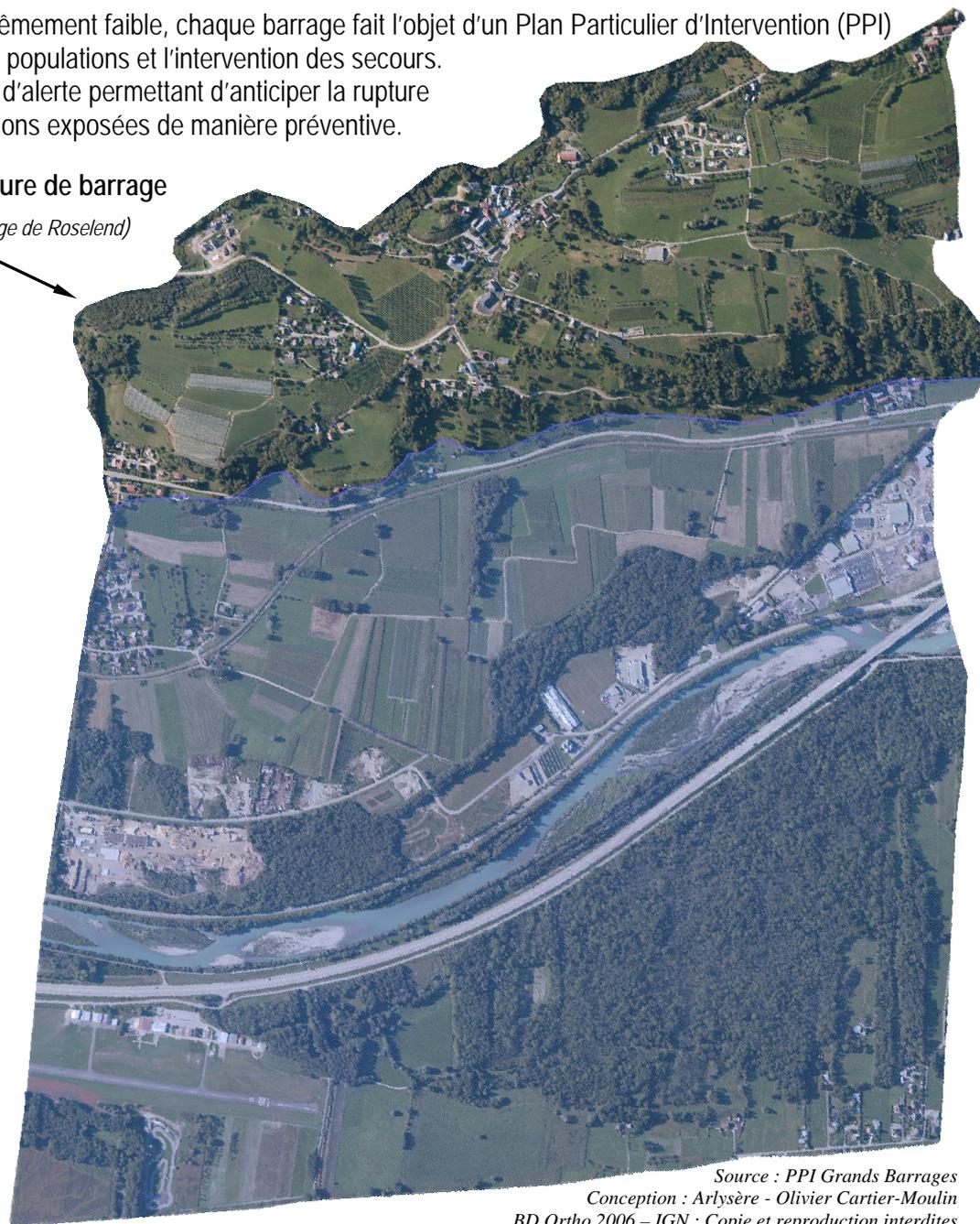
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**
Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)
- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène (Albertville par exemple).* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**
- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.
- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz**



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Tournon ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments *(traitement quotidien)*

Pour en savoir plus :

Mairie de Tournon : **04.79.38.51.90**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !



Inondations



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Séismes



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



Phénomènes
Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



Rupture de
barrage



Gagnez les
hauteurs



Risques technologiques



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

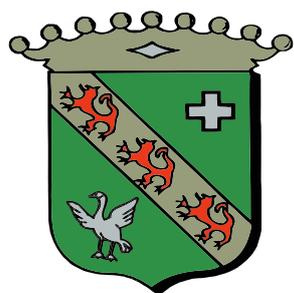
Les numéros à connaître

Urgences médicales : 15

Gendarmerie de Grésy : 04.79.37.94.17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Tournon : 04.79.38.51.90



Commune de TOURNON

Chef- Lieu –73 460 TOURNON

Tél 04.79.38.51.90- Fax 04.79.31.46.63 – Mail : mairie.tournon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi : 17h – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 17h – 19h



Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

» Syndicat d'études et prospectives » Ingénierie Conseil » au service des collectivités
» Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

Directeur de publication : Xavier TORNIER

Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, Gaël MIANO

Crédits photographiques : Commune de Frontenex, Arlysère, Cypres, TotalGaz Frontenex, Service RTM de la Savoie